



AGRAFLORA ORGANICS INTERNATIONAL INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AgraFlora Organics présente une mise à jour opérationnelle et des détails sur l'obtention de la licence de vente pour son installation de production de cannabis artisanal AAA Heidelberg

Vancouver, Colombie-Britannique / 24 septembre 2019 – AgraFlora Organics International Inc. (« AgraFlora » ou la « Société ») (CSE: AGRA) (Frankfurt: PU31) (OTCPK: AGFAF) une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance est heureuse de présenter la mise à jour opérationnelle suivante ainsi que des détails sur l'obtention de la licence de vente pour sa filiale à part entière AAA Heidelberg, une installation de production de cannabis artisanal situé à London, en Ontario:

- la mise en service de deux salles de floraison dédiées à la culture de cannabis artisanale de qualité supérieure;
- l'installation des lampes et des tables de culture ainsi que des ventilateurs pour les salles des mères et de végétation;
- l'importation prévue d'un portefeuille de génétiques haut de gamme respectant les directives de Santé Canada;
- la récolte inaugurale est prévue pour le quatrième trimestre de 2019;
- l'achèvement du calfeutrage ainsi que du scellement intérieur et extérieur des murs et des sols en GPP;
- la demande d'un permis d'exportation anticipée au troisième trimestre 2019.

AAA Heidelberg est un établissement de culture de cannabis agréé en vertu du Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales («ACMPR») de Santé Canada. L'installation AAA Heidelberg est équipée de cinq salles de floraison séparées, offrant à la société une grande capacité destinée à la culture de cannabis artisanale de qualité supérieure.

Une fois la récolte test terminée, ainsi que les soumissions de cultures tests associées et les approbations de Santé Canada, AgraFlora prévoit demander une licence de vente et de transformation pour son installation de cannabis artisanal AAA Heidelberg, avec l'objectif de produire différents types de produits de cannabis destinés à la distribution nationale, y compris des capsules de gels, des distillats et des huiles de THC.

Dans le cadre de son objectif d'intégration verticale, AgraFlora envisage également de créer un dispensaire sur le site AAA de Heidelberg, conformément aux règlements en vigueur de la Commission de l'alcool et des jeux de l'Ontario («AGCO»), en exploitant un marché potentiel de 1,5 million de consommateurs dans un rayon de 90 kilomètres. La ville de London, située en Ontario, est la onzième plus grande région métropolitaine du Canada et est tactiquement située à la jonction des villes de Toronto, en Ontario, de Détroit, au Michigan et de Buffalo dans la région de New York, offrant à la société une occasion de conquérir une importante part du marché du tourisme du cannabis.

AgraFlora envisage également de présenter une demande en vertu de la Loi sur le cannabis et du Règlement sur le cannabis de Santé Canada, conformément au paragraphe 11 (5) du Règlement sur le cannabis, ce qui lui permettrait de se lancer dans les activités de produits à valeur ajoutée suivantes:

- la vente et la distribution de cannabis séché, de cannabis frais, de plants de cannabis et de semences de cannabis aux titulaires des licences suivantes: microculture, culture standard, transformation, tests d'analyse, recherche ou licence médicale de cannabis;
- la vente et la distribution de plants de cannabis et de semences de cannabis à un titulaire de licence pour une pépinière;
- la vente et la distribution de plants et de graines de cannabis, qui sont des produits de cannabis, à un titulaire d'un permis de vente ou à une personne autorisée à vendre du cannabis en vertu d'une loi provinciale en vertu du paragraphe 69 (1) de la loi;
- la vente et la livraison de plants et de graines de cannabis, qui sont des produits à base de cannabis, à l'acheteur des produits à la demande d'une personne autorisée à vendre du cannabis en vertu d'une loi provinciale en vertu du paragraphe 69 (1) de la loi ou titulaire d'un permis de vente.

L'obtention de la licence susmentionnée permettrait à AgraFlora de réaliser immédiatement des ventes interentreprises («B2B») à ses partenaires stratégiques et/ou à d'autres titulaires de licence qualifiés en vertu de la loi sur le cannabis et du règlement sur le cannabis.

Brandon Boddy, PDG d'AgraFlora, a déclaré: «La mise en service de deux salles de floraison dans notre installation, détenue et exploitée à 100%, de cannabis artisanal AAA Heidelberg, servira comme tremplin pour nos initiatives de demandes de licence complémentaires auprès de Santé Canada. Le mariage de nos capacités de formulation de produits de qualité supérieure, d'une vaste expérience du marché des produits de marque et d'une infrastructure unique de distribution de CBD et de THC, permettra de fidéliser la clientèle pour la gamme de produits d'AgraFlora, tout en s'attaquant aux problèmes de santé sur le marché national du cannabis».

À propos d'AgraFlora Organics International Inc.

AgraFlora Organics International Inc. est une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance. Elle possède une installation de culture intérieure à London, en Ontario, et est un partenaire dans la coentreprise Propagation Service Canada qui détient un vaste complexe de serres de 2 200 000 pieds carrés à Delta, en Colombie-Britannique. AgraFlora a réussi à créer de la valeur pour ses actionnaires et cherche activement d'autres occasions à saisir au sein de l'industrie du cannabis. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.agraflora.com

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brandon Boddy
PDG & président
T: (604) 398-3147

Pour plus d'informations:

AgraFlora Organics International Inc.
Tim McNulty
E: ir@agraflora.com
T: (800) 783-6056

Pour communication en français d'AgraFlora:
Remy Scalabrini, Maricom Inc.
E: rs@maricom.ca
T: (888) 585-MARI

Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné le présent communiqué et n'assument aucune responsabilité quant à son exactitude ou sa pertinence.

Mise en garde concernant les informations prospectives

À l'exception des déclarations de faits historiques, le présent communiqué contient certaines "informations prospectives" au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les informations prospectives sont souvent caractérisées par des mots telles que "planifier", "s'attendre", "projeter", "avoir l'intention de", "croire", "anticiper", "estimer" et d'autres mots similaires, ou des déclarations indiquant que certains événements ou conditions "peut" ou "sera" se produire. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et estimations à la date à laquelle elles sont formulées et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts importants entre les événements ou résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prospectives. déclarations incluant, sans toutefois s'y limiter, les retards ou les incertitudes concernant les approbations réglementaires, y compris celle du CST. Les informations prospectives comportent des incertitudes, notamment des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les plans commerciaux concernant AgraFlora Organics décrits dans le présent communiqué de presse entreront en vigueur aux conditions et dans le délai décrit dans le présent document. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si la situation, les estimations ou les opinions de la direction devaient changer, sauf si la loi l'exige. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes pouvant affecter les résultats financiers figurent dans les documents que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles à l'adresse www.sedar.com.